



ZOOM sur le CSE CENTRAL

Pour la seconde fois depuis cette crise sanitaire, un CSE central extraordinaire s'est réuni en visioconférence, en nocturne (heure de Paris) avec plusieurs points liés à la situation actuelle.

En préalable, Delphine Ernotte Cunci a précisé que la rigueur collective dont nous

avons su faire preuve nous a permis de réduire sensiblement la propagation du virus au sein du personnel France.tv. Et qu'il faudrait aussi savoir nous montrer prudents avant d'envisager une reprise d'activité...qui n'est pas pour tout de suite.

De nombreux sujets ont été déclinés.

SOMMAIRE

CHÔMAGE PARTIEL

OÙ EN EST-ON AVEC LES MASQUES ?

LE PLATEAU UNIQUE AU SIÈGE ET LES JOURNAUX "GRANDE RÉGION"

REPENSER NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER

FRANCE 4 ET FRANCE O

CLÉMENTINE SARLAT

RETOUR SUR LA DERNIÈRE COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

OFFRE DE PROGRAMMES EN OUTRE MER

MESURES SOCIALES CONCERNANT LES PERSONNELS PERMANENTS

CONCERNANT LES PERSONNELS NON PERMANENTS

CHÔMAGE PARTIEL

C'est désormais sans la moindre ambiguïté : il n'y aura aucun chômage partiel pour aucun salarié du groupe France.tv. L'éventualité avait été envisagée pour les salariés des filiales telles France.tv Studio, mais elle a été abandonnée, suite à la fixation de conditions par les ministères de la Culture

et de l'Economie que la direction n'a pas voulu mettre en œuvre. Il était demandé en effet qu'aucun complément ne soit versé par l'entreprise, en plus des indemnités Pôle Emploi.

Ce choix ne sera évidemment pas sans conséquences sur la situation financière de France.tv.

OÙ EN EST-ON AVEC LES MASQUES ?

FO demande s'il va y avoir des dispositions supplémentaires suite à la sortie de dépêches internationales, évoquant une force virale importante dans l'air.

La présidente répond :

- que des masques sont mis à disposition par l'entreprise,
- que dans certains endroits (régie, en reportage), le port de masques est obligatoire, ou vivement recommandé,
- que l'entreprise a reçu un nombre important de nouveaux masques en provenance de Chine,
- et que, pour aller plus loin, il va y avoir nécessité de commander aussi des masques en tissu, lesquels font débat

au niveau de leur entretien (à ce sujet, Delphine Ernotte a ajouté qu'il serait impossible que l'entreprise puisse s'occuper elle-même du nettoyage des masques en tissu pour 8500 salariés. Et elle complète en disant : "**Notre préoccupation quotidienne c'est d'acheter des masques**").

Sujet important : l'approvisionnement de ces masques en Outre-Mer ! Deux des trois derniers envois ont en effet été "bloqués". La direction du Réseau Outre-Mer envisage d'autres solutions activées en local.

LE PLATEAU UNIQUE AU SIÈGE ET LES JOURNAUX "GRANDE RÉGION"

Est-ce que ces dispositifs sont amenés à durer ?

La présidente répond qu'elle ne sait pas comment le déconfinement va se passer ni combien de temps il va prendre. **Mais elle sent bien la prolongation de ces dispositifs destinés à protéger les salariés jusqu'à la fin de l'année. Et elle n'imagine pas une grille de rentrée en septembre**

mais bien en janvier 2021. Mais elle ajoute ceci : **elle ne souhaite pas que cette organisation devienne pérenne** : «*Qu'il y ait des JT grandes régions définitivement, non !* » a-t-elle déclaré.

La tenue de ces CSE centraux extraordinaires tous les 15 jours va permettre d'affiner l'information en fonction de ce qui se passe.

REPENSER NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER

Cette crise est indéniablement un accélérateur de réformes. Ne risque-t-on pas d'aller beaucoup plus vite dans la réforme des métiers ? Certes, personne ne remet en cause la nécessité de protéger les salariés, mais il est clair que tout cela incite à réfléchir sur ce que nous ferons après. Quelles écritures ? Quelles évolutions dans nos lignes éditoriales ?

Delphine Ernotte réaffirme cependant qu'il n'a "**jamais été dit que le linéaire n'était pas important**". Et elle ajoute : «*Non, on ne pourra pas reprendre comme avant notre organisation (...) il faudra réfléchir à notre rôle de service public. Plus rien ne sera comme avant* ».

FRANCE 4 ET FRANCE Ô

Pour FO, qui n'a pas hésité à écrire aux ministres de la Culture et des Outre-Mer voici quelques jours, ce sujet du maintien de ces 2 chaînes sur la TNT au-delà du 9 août prochain est particulièrement important.

Delphine Ernotte Cunci nous a répondu constater que, dans le contexte actuel, France 4 "fonctionne bien", et qu'il est "intéressant aussi de voir France Ô proposer tous les journaux des différents sites". Effectivement, lors du dernier

conseil d'administration de France.tv, l'importance de conserver ces 2 chaînes sur la TNT a été mise en avant. Toutefois, à ce jour, nous n'avons reçu aucun retour du ministère. Et nous savons que les décrets décidant ces fermetures ne sont pas encore signés.

Pour FO, il est essentiel que le gouvernement revoie sa copie, au vu de l'utilité de ces 2 chaînes sur la TNT dans nos missions de service public.

CLÉMENTINE SARLAT

En marge de ces sujets santé, FO a posé une question sur l'affaire de l'ex journaliste du service des Sports, ayant dénoncé des faits de harcèlement dans les colonnes du journal L'Equipe. Delphine Ernotte nous répond en nous disant qu'elle l'a appelée, lui a dit qu'elle ne mettait pas ses propos

en doute, et qu'elle avait fait diligenter une enquête. Un cabinet a donc été mandaté, et a déjà lancé ses demandes de rendez-vous à compter du 21 avril. Chaque salarié du service des Sports s'est vu proposer un rendez-vous, et toute personne qui le désire peut être entendue.

RETOUR SUR LA DERNIÈRE COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Un focus particulier a été effectué sur certains sujets.

- Fiches pratiques :

La direction a tout d'abord l'impression que le dispositif fonctionne bien. Oui, il y a ensuite des consignes locales, pouvant être différentes d'un site à l'autre, car il existe une grande hétérogénéité. "Il faut donc laisser les initiatives locales, quitte à devoir corriger si ça s'avère nécessaire".

- Modules de formation en ligne pour mettre un masque :

Une discussion a été engagée sur la nécessité d'une formation, avec cette obligation importante pointée par l'inspecteur du travail lors d'une précédente réunion : le formateur doit s'assurer que les salariés ont bien compris. Sur cela, la direction a répondu que, dans un tel contexte, il est impossible de former en urgence 8500 collaborateurs tel que cet inspecteur du travail le décrit. Pour autant, ces vidéos sont très explicites, et l'UFTV va aussi travailler sur ce sujet.

- Salariés mis en "longues dispositions" :

Les élus constatent que certains métiers, tels les OPV ou les maquilleuses, ne sont plus sollicités durant ce temps de crise, ce qui n'est évidemment pas facile à vivre pour ces personnels. Il s'agit de ne pas les oublier, en sachant que le contexte a évolué depuis quelques jours : nous savons que nous nous dirigeons désormais vers un temps plus long.

- Cas contact, et passage des 24h avant l'apparition des symptômes à 72h :

Avant la semaine dernière, lorsqu'un cas suspect apparaissait, nous recherchions quels avaient été les cas contact, en allant jusqu'à 24h précédant l'apparition des symptômes. Vendredi dernier, de nouveaux éléments scientifiques ont montré qu'il fallait passer

à 72h avant l'apparition de ces symptômes. C'est ce qui va être pratiqué pour les nouveaux cas. Pour les anciens, il n'est pas forcément évident de revenir en arrière, notamment pour les plus anciens. Fort heureusement, grâce à la rigueur de tous dans le respect des gestes barrières, le nombre de cas suspects dans l'entreprise s'est fortement réduit.

- Investigation sur les gels turcs

Depuis une semaine, la direction bataille pour obtenir la certitude de la teneur d'alcool d'un modèle de gel dans des flacons de 60 ml, produits dans une usine turque désormais fermée. Sans réponse, la direction a fait appel à un laboratoire qui examine en ce moment le contenu de ces flacons.

Il est rappelé que ces flacons ne sont qu'une solution complémentaire, l'essentiel étant le lavage des mains à l'eau et au savon.

LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le document est présenté aux élus. Il rappelle tout d'abord les obligations de service public : donner l'alerte, relayer des messages de crise, diffuser l'info gouvernementale... La contrainte est lourde.

Le dispositif prévoit une cellule stratégique (qui priorise, oriente, arbitre et décide) et une cellule opérationnelle (qui alerte, analyse, et synthétise).

Le document expose le suivi des présences sur le site. Par exemple, au Siège, depuis le 21 mars, un chiffre d'un peu plus de 400 personnes par jour s'est stabilisé (contre 2200 en temps normal). Ces chiffres incluent une petite centaine de prestataires, et ne porte que sur le bâtiment du Siège proprement dit

(sachant qu'il n'y a quasiment plus personne à Eos ou à Valin).

Globalement, sur l'ensemble de l'entreprise, ce sont 12% des effectifs qui viennent sur site : 1002 personnes sur 8362.

Dans le plan aussi, des focus par direction, avec une description, service par service, des objectifs, ressources mobilisées, effectif maximum, activités essentielles et fonctionnement en mode dégradé.

Se trouve aussi échafaudé dans ce PCA un schéma de sortie de crise, afin de parvenir à une reprise progressive de l'activité.

FO a salué la qualité des réponses apportées par la directrice de la sûreté et de la sécurité, qui ont pu faire taire beaucoup d'inquiétude.

OFFRE DE PROGRAMMES EN OUTRE-MER

En marge de ce point sur le PCA, un débat s'est engagé au sujet des programmes diffusés actuellement sur les antennes d'Outre-Mer, qui **ne correspondent pas forcément à la réalité des territoires**. Les élus rappellent qu'il existe de la

concurrence et redoutent que l'on perde des téléspectateurs qui ne reviennent pas ensuite, la crise passée.

Une commission Outre-Mer sera organisée bientôt, afin d'approfondir ce débat.

MESURES SOCIALES CONCERNANT LES PERSONNELS PERMANENTS

La direction a réaffirmé **son souhait de neutraliser les effets négatifs de la crise, et garantir le maintien de la rémunération. Fixe + éléments variables non exceptionnels, et ce même si les heures habituelles n'ont pas été effectuées !**

Une discussion s'est engagée au sujet de l'acquisition des RTT, notamment pour les salariés planifiés en "disponibilité", et pouvant être appelés par l'entreprise en cas de besoin. **C'est encore plus**

inéquitable pour les salariés alternant des périodes de travail et des périodes d'absence autorisée payée. La direction a entendu, et va réexaminer ces situations. Sur la prise de congés, il est réaffirmé que l'entreprise ne souhaite pas, à ce jour, contraindre les salariés à des poses de jours. **Mais elle en appelle à la responsabilité et au civisme de chacun, pour la pose de 5 jours de congé avant le 31 mai, et à la prise régulière de RTT.**

CONCERNANT LES PERSONNELS NON PERMANENTS

Ce point était particulièrement attendu, car les non permanents ne sont évidemment pas aussi bien pris en charge que les permanents.

La direction a rappelé que la 2ème quinzaine de mars a été réglée à tous les non permanents en contrats, ou avec de simples engagements avec France.tv.

Cela a représenté 400.000 €.

Concernant avril, l'idée est de permettre aux salariés "inscrits" de pouvoir percevoir un revenu global (incluant les allocations Pôle Emploi) équivalent à ce qu'ils auraient gagné si l'activité avait eu lieu. Ces salariés ont été identifiés : ils sont un peu moins de 650, pour un total de 4500 jours prévus. Cela représente un total à verser de l'ordre d'un million d'euros. À ce jour, l'entreprise

est en discussion avec Pôle Emploi et l'URSSAF.

FO est conscient de ce qui est entrepris par France.tv, mais rappelle qu'il s'agit là d'une situation sociale dramatique : des salariés se retrouvent en effet à ne plus rien toucher, du jour au lendemain, car ils se voient appliquer des franchises et des carences pouvant atteindre 60 à 70 jours. L'idéal est évidemment qu'une solution puisse être trouvée au niveau des branches. **Seulement voilà : à ce jour, nous n'avons aucun retour concret des ministères à ce sujet.**

Delphine Ernotte Cunci ajoute, pour sa part, qu'elle est sensible à tout ce qui est dit sur cette situation des salariés non permanents, et qu'elle serait "ravie qu'il

puisse exister une solution sectorielle d'ensemble" afin de régler cette question au mieux.

L'absence de cette solution globale est d'autant plus regrettable que l'audiovisuel est loin d'être le seul secteur sinistré : c'est encore plus difficile dans le spectacle

vivant, avec notamment l'annulation de grands festivals cet été. Et nous savons fort bien que l'activité ne repartira pas du jour au lendemain. Ce travail colossal consistant à sensibiliser les pouvoirs publics va donc être poursuivi avec une grande détermination. Pour FO, c'est clairement notre priorité du moment.

Prochain CSE central extraordinaire dans 15 jours, le 28 avril !

Paris, le 16 avril 2020